

de la Chambre et d'autres militaires qu'on a consultés. Depuis vingt-cinq ans, nous avons adopté d'excellentes mesures en faveur de nos anciens militaires. Il n'y a aucun doute là-dessus. Théoriquement, ces lois nous semblent efficaces mais leur application nous a permis de constater de nombreuses lacunes. Si j'en juge par les propos qu'on a tenus ici, le Gouvernement ne lésinera jamais plus lorsqu'il s'agira de nos anciens combattants. Nous croyons que, dans tous les cas, le bénéfice du doute doit aller à nos militaires.

M. MacNICOL: On ne leur donne jamais le bénéfice du doute.

M. BROOKS: Nous devons nous assurer qu'aucune injustice ne soit commise sous le régime de règlements rigides et étroits qui, dans le passé, ont si souvent été interprétés à l'encontre de l'esprit de la loi.

Bien entendu, nous discuterons le présent bill article par article. Je reconnais avec le ministre qu'on trouvera peu de chose à redire à propos de la présente mesure. Si elle est appliquée comme il se doit, si l'on ne néglige rien pour procurer des logements à nos militaires, si l'on voit à ce qu'ils trouvent des emplois convenables et si l'on remédie à certains abus qui ne sont sans doute pas attribuables au département du ministre, nous pouvons être persuadés que cette loi rendra d'incalculables services à nos anciens combattants.

M. CLARENCE GILLIS (Cap-Breton-Sud): Je n'ai pas l'intention de prononcer un discours en ce moment. Je veux toute simplement dire que, à titre de membre du comité, j'approuve la plupart des remarques que vient de formuler l'honorable préopinant. Les membres du comité ont travaillé en harmonie. Tous ont été unanimes à approuver le présent bill. Je tiens néanmoins à dire que si notre groupe approuve les subventions prévues par le bill, il est d'avis que ces subventions ne remplaceront pas l'embauchage utile, lequel constitue toujours notre principale préoccupation. N'allons pas croire que nous avons accompli tout notre devoir envers les anciens combattants, parce que nous avons répondu à leurs besoins les plus pressants, lors de leur libération, en leur accordant des subventions de ce genre.

Je désire maintenant dire un mot des anciens combattants libérés pour inconduite. On pourra juger le présent bill à la façon dont il sera appliqué. Nous approuvons le conseil de révision établi pour l'examen des cas de libération pour inconduite et le conseil de révision qui examine directement les demandes de gratification et juge si l'on doit les accorder ou non. Jusqu'ici, les membres de ces conseils

se sont montrés, autant que nous ayons pu en juger, compétents et sympathiques; mais n'oublions pas que ces membres peuvent changer de temps à autre. Le bill actuel accorde à ces conseils des pouvoirs administratifs très vastes. En effet, le comité des anciens combattants, qui relève du présent ministre et qui est présidé par un homme fort compétent, a certaines obligations à remplir. Nous serons ici pendant quatre ou cinq ans. Nous suivrons attentivement l'application de cet article et nous verrons à ce que chaque ancien combattant, homme ou femme, libéré pour inconduite, fasse l'objet d'un examen sérieux et que le conseil rende ce qui, à notre avis, constituera une décision conforme à l'interprétation ou à l'avis des membres au moment de la rédaction du présent bill.

L'allusion que l'honorable député de Royal (M. Brooks) a faite aux économies de bouts de chandelle m'a fait songer au temps où les pensionnés et les fonctionnaires canadiens furent mis en demeure de choisir entre l'emploi et la pension. J'espère que nous ne reverrons jamais une telle administration. Les membres de notre groupe appuient la mesure. Le comité a fait du bon travail dans le temps dont il disposait. La question est controversable et elle aurait pu nous retenir pendant plusieurs mois. Le comité s'est superbement acquitté de sa tâche dans le temps dont il disposait, et nous surveillerons attentivement la façon dont la loi sera appliquée.

Je désire formuler une observation au sujet des anciens combattants libérés pour cause d'inconduite. Je sais que la question ne relève pas du ministère. Les personnes à la charge de ces anciens combattants ont été des mois et des mois sans toucher de soldes ou allocations. J'ai discuté la question avec le ministre de la Défense nationale (M. Abbott), et j'espère en obtenir une réponse. Noël approche. L'époux est en prison et sa famille n'a pas touché d'allocations depuis des mois. Noël ne sera pas bien gai pour ces gens. Le ministre pourrait peut-être persuader le ministère de la Défense nationale de se montrer moins sévère dans les cas en cause.

En terminant, je tiens à dire que notre groupe saisit toute la portée du bill et qu'il en surveillera attentivement l'application.

M. J. A. MARSHALL (Camrose): Au nom du groupe du crédit social que je représente, je désire affirmer que nous appuyons le présent bill sans réserve. Ce que je pourrais dire ne serait guère que la répétition des sentiments exprimés par les deux honorables préopinants que j'approuve de tout cœur. Au comité, nous avons formulé des objections relativement à certains articles du bill, les arti-